

Reprise d'études et formation à distance

Par **Nicolas G.**, le **23/08/2022** à **10:49**

Bonjour à tous,

Je m'adresse à vous concernant les offres de formation en droit en région parisienne dans le cadre d'une reprise d'études.

Quelques mots sur mon parcours et mon projet : je viens d'avoir 39 ans et j'ai commencé ma carrière comme enseignant dans le secondaire en anglais, puis j'ai essayé de me reconvertir dans le privé mais devant le manque de perspectives et de stabilité je me suis résolu après quelques années à repasser des concours de la fonction publique, spécifiquement ceux du ministère des affaires étrangères. Il y a un peu plus de cinq ans j'ai été admis en tant qu'adjoint administratif de chancellerie en externe (cat. C) et je viens d'être admis en interne au concours de secrétaire de chancellerie (cat. B) à la session de 2022.

Se pose désormais la question de l'évolution car même si je peux espérer dans une dizaine d'années être promu en catégorie A par promotion au choix et après validation d'examens professionnels, je souhaiterais tenter ma chance au concours de secrétaire des affaires étrangères, même si je ne me fais pas d'illusions au regard de sa difficulté.

Je n'ai jamais été formé en droit malgré mon intérêt pour le sujet (ou presque—une introduction de six mois à la matière il y a fort longtemps dans le cadre d'une préparation aux concours administratifs) et vais être affecté en septembre sur un poste de gestionnaire et rédacteur marché public. Même si les agents du Quai sont formés en interne par les services des Bercy, l'idée d'obtenir une licence de droit voire un peu plus tard un M1 de droit public commence à faire son chemin.

Savez-vous s'il existe-t-il des formations en présentiel (cours du soir) en L1 auprès des universités parisiennes (Paris I, II ou autres) ? Ce serait l'idéal, toutefois d'après mes recherches il ressort que ça n'a pas l'air d'être le cas et que la solution de formation qui s'appliquerait le mieux à mon cas serait celle de l'IED-EDS (ex-CAVEJ).

J'ai pu lire certains retours sur cette structure qui n'étaient pas entièrement élogieux—je pense notamment à des avis négatifs selon lesquels les cours en pdf fournis ne seraient pas à jour. D'autres avis renvoyaient plutôt vers le CNED ou vers Agorassas. De ces trois structures, savez-vous si l'une est vraiment préférable ? Je suis preneur de tout avis ou conseil.

Merci d'avoir pris le temps de me lire,

Nicolas

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/08/2022** à **07:08**

Bonjour

Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre parcours ainsi que pour votre projet de reprise d'études.

Effectivement, les cours du soir en présentiel est plus un système que l'on retrouve dans les pays anglo-saxons.

L'enseignement à distance est donc la meilleure solution si vous souhaitez reprendre des études tout en conservant votre emploi.

Pour ce qui est de la comparaison CNED et Agorassas, nous avons des étudiants de ces formations parmi nos membres, je les laisse vous donner leur avis. Sinon, vous pouvez essayé de taper "CNED" ou "Agorassas" dans la barre de recherche du forum car il est fort possible que nous ayons des sujets où des étudiants font une comparaison ou du moins donnent leur retour.

Par **Nicolas G.**, le **05/09/2022** à **22:32**

Bonjour,

Merci pour votre retour ! Effectivement, je n'avais pas réalisé que les offres de cours du soir n'étaient pas aussi développées en France (exception faite du CNAM peut-être, mais qui ne correspond pas entièrement à mon besoin).

J'ai soumis hier soir un dossier de candidature à Agorassas pour la première année de licence, je verrai bien ce qu'il est en est. J'espère une réponse positive car j'ai désormais hâte de commencer.

Nicolas